

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juin 2022

DCM N° 22-06-02-22

Objet : Désaffectation et Déclassement du domaine public de l'immeuble sis 20 en Jurue à METZ.

Rapporteur: M. HUSSON

La Ville de Metz est propriétaire de l'immeuble situé 20 en Jurue à Metz cadastré sous :

BAN DE METZ
Section n°25 – Parcelle 441

Le bâtiment servait auparavant à héberger les écoliers du collège Taison ou a été affecté à certains usages scolaires et associatifs du fait notamment de la proximité du collège voisin.

Toutefois, l'immeuble est inoccupé depuis 2020 et malgré plusieurs visites techniques, il ne peut plus, du fait de sa configuration notamment, mais également des travaux nécessaires, accueillir ni des collégiens, ni des associations.

Ainsi, il est proposé de désaffecter du patrimoine municipal cet immeuble et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Toutefois, ce bien étant situé sur la parcelle sus référencée (Section n°25 Parcelle n°441, plan de masse joint) un arpentage (en cours de commande) est nécessaire afin de créer une parcelle spécifique pour le bâtiment en question.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
VU le plan de masse joint en annexe,
VU la vacance du bâtiment sis 20 en Jurue,

CONSIDERANT que ledit bâtiment n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de l'immeuble sis 20 en Jurue à Metz
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz d'une emprise en cours d'arpentage à distraire de la parcelle communale cadastrée sous : Section 25 Parcelle n°441.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ